Commission Régionale du Contrôle des Mutations et de la Délivrance des Licences

PV N° 05 DE LA RÉUNIONS DU 19 OCTOBRE 020

Membres présents :	Membres absents
Richard MONTGENIE,	Romain ALLEN
Christophe JAMES	Richard PIGREE
Christophe CHERICA	Gilles CLAU
Muriel HIGHT	

La commission s'est réunie le lundi 19/10/2020 par voie d'une visioconférence afin de statuer sur les dossiers mis à l'ordre du jour.

LITIGE DEMANDE CHANGEMENT DE CLUB

Dossier n 19293787 : Demande de suppression du changement de club à la demande de SETOE Melvano qui renonce à signer au club de l'A.S.C DE L'OUEST pour la saison 2020/2021.

La commission,
Jugeant en première instance,
Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,
Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,
Vu le courrier et la copie de la pièce d'identité du joueur SETOE Melvano transmis par le club de l'ASU Grand Santi,
Considérant la décision de la commission en date du 12/10/2020,
Considérant que dans son courrier, SETOE Melvano renonce à signer au club de l'A.S.C DE L'OUEST,
Considérant que le joueur a fait son choix par écrit,
Par ces considérants,

Décide d'annuler la licence de SETOE Melvano 2020/2021 du club de l'A.S.C DE L'OUEST.
Le joueur SETOE Melvano est libre de signer pour le club de son choix
Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission régionale d'appel en dernier ressort, dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 113 des Règlements Généraux Sportifs de la Ligue de Football de Guyane.

Dossier n 19295142 : : Demande de suppression du changement de club à la demande de WAMINIE Jean Marc qui renonce à signer au club de l'A.S.C DE L'OUEST pour la saison 2020/2021.

La commission,
Jugeant en première instance,
Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,
Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,
Vu le courrier et la copie de la pièce d'identité du joueur WAMINIE Jean Marc transmis par le club de l'ASU Grand Santi,
Considérant la décision de la commission en date du 12/10/2020,
Considérant que dans son courrier, WAMINIE Jean Marc renonce à signer au club de l'A.S.C DE L'OUEST,
Considérant que le joueur a fait son choix par écrit,
Par ces considérants,

Décide d'annuler la licence de WAMINIE Jean Marc 2020/2021 du club de l'A.S.C DE L'OUEST.
Le joueur WAMINIE Jean Marc est libre de signer pour le club de son choix
Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission régionale d'appel en dernier ressort, dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 113 des Règlements Généraux Sportifs de la Ligue de Football de Guyane.

Dossier n 19295463 : Opposition de l'U.S MATOURY, à la demande de changement de club du FOOTBALL CLUB FAMILY en faveur de SAINT OMER Frantz, au motif de non-paiement de la cotisation.

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Vu la demande de changement de club du FOOTBALL CLUB FAMILY en date du 30/06/2020,

Vu l'opposition de l'U.S MATOURY en date du 01/07/2020 au motif de non-paiement de la cotisation pour la dire recevable en la forme,

Monsieur Christophe JAMES ne prend part ni au débat ni à la décision,

Considérant la décision de la commission du 12/10/2020,

Considérant le reçu de 80 euros transmis par le club du Family,

Observe néanmoins que le montant versé est supérieur à la cotisation prévue par les statuts et à la décision de la commission,

Par ces considérants,

Décide de lever l'opposition et de délivrer la licence du joueur SAINT OMER Frantz au club du FOOTBALL CLUB FAMILY pour la saison 2020/2021 avec apposition du cachet « MUTATION » à compter du 01/07/2020 pour 1 an.
L'Us Matoury est informée que les frais pour opposition s'élèvent à 20 euros qui seront mis au débit de son compte.
Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission régionale d'appel en dernier ressort, dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 113 des Règlements Généraux Sportifs de la Ligue de Football de Guyane.

COURRIERS

- Courier de demande d'arbitrage du président du Dynamo de Soula pour donner suite à la demande de changement de club hors période du joueur MALBRANCHE Woodnel licencié au club de l'ASC Armire.

La commission a pris lecture du courrier et portera une réponse lors de sa prochaine séance.

VALIDATION DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu l'article 92 des règlements Généraux de la FFF,

Vu les articles 193 et 196 des règlements généraux de la FFF,

Après avoir vérifié les dossiers de demande de changement de club,

Décide d'accepter la demande et de délivrer la licence avec apposition du cachet de mutation ;

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la commission régionale d'appel, dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 113 des Règlements Généraux Sportifs de la Ligue de Football de Guyane.

Club – Nom - Prénom	Licence - Catégorie	Cachet libellé	date de début	Club quitté
A.S.C. ARC EN CIEL GUYANAIS				
MONTEIRO DE FARIAS Weslley	**Libre - Senior**	Mutation Hors Période	15/10/2020	LOYOLA OMNISPORT CLUB
SABOIA BARBOSA Lucas	**Libre - Senior**	Mutation Hors Période	12/10/2020	LOYOLA OMNISPORT CLUB
A.S.C. KAWINA PAPAICHTON				
ATIA Larry	**Libre - Senior**	Mutation Hors Période	14/10/2020	EXCELSIOR FORT DE FRANCE
APOUYOU Tayrick	**Libre - U19**	Mutation Hors Période	17/10/2020	AS ET DE MATOURY
A.S.C. REMIRE				
LEVEILLE Karl	**Libre - Vétéran**	Mutation Hors Période	12/10/2020	C.S.C. DE CAYENNE
ASSOCIATION TEAM FC GUYANE				
COSTA DE OLIVEIRA Joniel	**Libre - U14**	Mutation Hors Période	13/09/2020	A.S.C. ARC EN CIEL GUYANAIS
FRANCOIS Jimmy	**Libre - U12**	Mutation Hors Période	17/10/2020	LOYOLA OMNISPORT CLUB

Club – Nom - Prénom	Licence - Catégorie	Cachet libellé	date de début	Club quitté
FUTSAL CLUB BALATA MATOURY				
CLOTHILDE Mario	**Futsal - Vétéran**	Mutation Hors Période	16/10/2020	973 FUTPOSTALE
FUTSAL CLUB SOULA				
VERO Wane	**Futsal - Senior**			C.O.S C.T.G.
LE GELDAR DE KOUROU				
BUISAN Y PERALTA Marcos	**Libre - Senior**	Mutation Hors Période	15/10/2020	KOUROU F.C.
COSSET Patrick	**Libre - Senior**	Mutation Hors Période	19/10/2020	KOUROU F.C.
LOYOLA OMNISPORT CLUB				
ALFRED Stanis	**Libre - U11**	Disp. Mutation Art. 117 § A	14/10/2020	A.S.C. SOCCERTIME
S.C. KOUROUCIEN				
KOESE Clan	**Libre - U19**	Mutation Hors Periode	18/10/2020	LE GELDAR DE KOUROU
U.S. DE MATOURY				
LABARDE Medhi	**Libre - U17**	Mutation Hors Periode	09/10/2020	C. PELEEN
U.S. MACOURIA				
LABRADOR Loan	**Libre - U8**	Disp. Mutation Art. 117 § A	10/10/2020	A.S.L. LE SPORT GUYANAIS
PAC DU MARONI				
BISCUEIL Florian	**Libre - Senior**	Disp. Mutation Art. 117 § D	16/10/2020	EJ BALATE
A.S.C. LATE ROUJ'				
FRANCOIS Wesley	**Futsal - Senior**	Mutation Hors Periode	14/10/2020	DIALYSE TEAM

La prochaine séance de la commission est prévue pour le 26/10/2020 à 12 :00.

Fin de la séance à 13 :00.

Secrétaire de Séance
C. CHERICA

Le Président
R MONTGENIE